



Accident du travail et remboursement dentaire

Par **akira592**, le **10/04/2018** à **00:02**

bonjour,après un accident du travail déclaré,un collègue a cassé sa prothèse dentaire fixe(c à dire)une prothèse de 6 dents qui est fixée sur sa machoire,il va devoir la faire remplacer.

1ére question:obtiendra t'il un remboursement intégral de la sécu ou/et de la mutuelle.

2éme question:faut -il prouver la faute inexcusable de l'employeur pour obtenir ses remboursements(si remboursements il y a)

3éme:l'employeur peut ou doit-il prendre en charge une partie ou toute partie des frais

je vous remercie par avance de vos réponses

cordialement

Par **morobar**, le **10/04/2018** à **08:31**

Bonjour,

1) pas sûr, la mutuelle intervient dans le cadre de garanties contractuelles.

Pas garantie====>pas de remboursement

2) il faut toujours prouver la faute inexcusable de l'employeur.

Mais s'il n'y a pas de faute inexcusable inutile d'en arguer l'existence.

3)Non sans condamnation judiciaire.

Par **akira592**, le **10/04/2018** à **10:44**

bonjour,merci beaucoup pour ces réponses complètes et rapides,
cordialement